



Mémoire Politique jeunesse 2015-2030

Déposé dans le cadre de l'élaboration de la nouvelle politique jeunesse

Réalisé en collaboration avec le ROCAJQ

Juillet 2015

Crédits :

Rédaction : Azadeh Lessard , Denitsa Hristova, Marie-Ève Gauthier, Sylvie Norris

Contenu : Jonathan Latreille-Chevalier

Mise en page : Marie-Ève Gauthier

Correction : Isabelle Nolin



En collaboration avec



Présentation de l'organisme

Le Centre des jeunes Saint-Sulpice (CJSS), situé au cœur des habitations à loyer modique (HLM) de Saint-Sulpice, est un organisme communautaire à but non-lucratif qui intervient auprès des jeunes et des familles résidant majoritairement dans les milieux HLM de Saint-Sulpice, d'Andrée-Grasset et de Meunier-Tolhurst, tous trois situés dans le quartier d'Ahuntsic, à Montréal.

Le CJSS a été officiellement fondé en mai 1991 grâce à la concertation d'organismes (Comité d'aide aux locataires du HLM St-Sulpice, Services des loisirs de la ville de Montréal, Office Municipal d'Habitation de Montréal, CSSMM, Comité de loisirs St-Isaac-Jogues). Depuis, il a évolué pour devenir le premier organisme communautaire autonome d'intervention jeunesse dans les HLM d'Ahuntsic.

La vision de l'organisme est fondée sur la conviction que les facteurs de risque présents en milieu de vie HLM peuvent être grandement atténués grâce à l'activation des facteurs de protection existants, c'est-à-dire par l'appui soutenu des réseaux familiaux, sociaux, scolaires et communautaires ainsi que par l'influence positive des pairs, indispensables à l'intégration durable des jeunes issus de milieux HLM. Ainsi la collaboration avec les divers acteurs sociaux et les échanges avec les jeunes de tous âges, issus ou non de milieux HLM, sont au cœur des initiatives que déploie le Centre.

Les interventions du CJSS sont guidées par la croyance fondamentale en la capacité des jeunes à être les acteurs de leur propre réussite. Le CJSS s'emploie donc à faire découvrir à chacun d'eux son potentiel et à le lui faire développer au moyen d'interventions structurées et d'accompagnements mettant de l'avant des valeurs de responsabilisation, d'engagement, d'autonomie, d'ouverture d'esprit et d'éthique.



En collaboration avec



Mission et nature des activités

Le Centre des jeunes Saint-Sulpice a pour mission de favoriser la réussite scolaire et le développement personnel, social et professionnel des jeunes de 6 à 25 ans résidant dans les milieux HLM du quartier Ahuntsic. Par l'intervention, l'accompagnement, le loisir et le sport, le CJSS, en collaboration avec les réseaux familial, scolaire et communautaire, met de l'avant les facteurs de protection bénéfiques à l'intégration citoyenne réussie des jeunes qu'il dessert.

De plus, le CJSS a élargi sa mission dans les domaines suivants :

- Lutte et prévention des problèmes sociaux : délinquance, violence, toxicomanie, isolement, racisme, problèmes comportementaux;
- Intervention en milieu scolaire;
- Défense collective des droits;
- Employabilité.

Plus spécifiquement, les objectifs du Centre sont de :

- Responsabiliser les jeunes en offrant des moyens efficaces qui leur permettent de prendre leur place dans la communauté et de faire des choix de vie éclairés;
- Valoriser l'autonomie des jeunes en appuyant leurs projets;
- Favoriser leur implication dans la collectivité;
- Encourager le talent des jeunes.



En collaboration avec



Mise en contexte :

La politique jeunesse datant de 2001 est rendue à son échéance et ne répond plus aux réalités d'aujourd'hui. Les deux derniers gouvernements ont pris l'engagement de la mettre à jour afin qu'elle réponde mieux aux défis et aux enjeux des quinze prochaines années. Désirant prendre part à la consultation, le Regroupement des organismes communautaires autonomes jeunesse du Québec (ROCAJQ) a offert un soutien à notre organisme dans la rédaction de ce mémoire.

Ce n'est pas seulement nos valeurs rebelles qui nous ont portés à ne pas nous limiter aux axes déterminés par le gouvernement, mais surtout le désir de refléter les besoins et la réalité des jeunes que nous accompagnons au quotidien. Dans les pages qui suivent, vous pourrez prendre connaissance des principaux défis que doivent relever les jeunes qui fréquentent notre organisation pour passer de l'enfance à la vie adulte. La saveur locale est aussi présente, mais force est de constater que, dans l'ensemble, les besoins et les réalités des jeunes se rejoignent à travers la province.

Les organismes communautaires autonomes jeunesse (OCAJ), dont nous faisons partie, forment un vaste réseau d'accompagnement et de soutien pour les jeunes de 0 à 35 ans. Créées à l'initiative des membres de la communauté, ils en reflètent la capacité de mobilisation du tissu social. Ils trouvent leur légitimité première dans la société civile, dans ses réseaux d'appartenance et de solidarité. En raison de leur enracinement dans la communauté et de leur identification à celle-ci, les OCAJ font preuve de polyvalence pour s'adapter aux besoins des jeunes. Avec le temps, ils ont développé des modes d'intervention novateurs, exempts de jugements et souvent directement ancrés dans le milieu de vie. Ceci permet de rejoindre les plus vulnérables et ceux qui ne font pas spontanément appel au réseau public. C'est pourquoi notre organisme a décidé de prendre part à la consultation, de produire ce mémoire et d'exposer des principes et des recommandations qui représentent les besoins et les réalités de ces jeunes qui sont souvent oubliés ou dans l'ombre. Le contenu vise à amener le gouvernement à mieux comprendre la réalité des jeunes pour mieux ajuster ses actions et ses politiques afin que chaque jeune québécois, peu importe son statut social et origine ethnique, se sente interpellé et inclus dans notre société et son tissu social. Tout comme le ROCAJQ, dont nous sommes fièrement membres, nous sommes d'avis que les



En collaboration avec



institutions publiques, gouvernementales, organismes communautaires et la population devront collaborer afin d'assurer à la jeunesse un meilleur avenir et une participation citoyenne active.



En collaboration avec



Principes directeurs et recommandations

Principe 1 : Consolider les partenariats avec les établissements scolaires afin de lutter contre le décrochage scolaire

Le CJSS travaille avec des jeunes âgés entre 6 et 25 ans résidant dans les habitations à loyer modique (HLM) du quartier Ahuntsic à Montréal. L'un des enjeux importants qui préoccupent l'organisme est le retard et la démotivation scolaire de cette clientèle. Le Centre travaille donc à stimuler et à motiver les jeunes à travers ses divers programmes, lesquels sont divisés en trois groupes d'âges ; soit les 6-12 ans, les 12-17 ans et les 18—25 ans. Ces programmes ont été bâtis selon une vision globale afin de s'assurer qu'ils n'évoluent pas en vases clos. De cette façon, les jeunes s'assurent de vivre une transition graduelle lorsqu'ils passent d'un groupe d'âge à un autre.

Afin de lutter contre le décrochage scolaire, des programmes spécifiques à chaque groupe d'âge ont été mis en place. Pour les 6-12 ans, un partenariat d'aide aux devoirs a été établi avec l'école Saint-Isaac-Jogues. Ce service de soutien scolaire est offert à tous les élèves qui fréquentent cette école et qui rencontrent des difficultés dans l'accomplissement de leurs devoirs et de leurs leçons. Néanmoins, la majorité des jeunes fréquentant ce service parascolaire proviennent des HLM André-Grasset et Saint-Sulpice. Ce constat peut s'expliquer par un manque de soutien à la maison (il est possible que les parents ne soient pas en mesure d'aider adéquatement leurs enfants à cause d'une faible scolarité ou pour des raisons culturelles, de logistique ou autres) Le CJSS tente donc, par ce service d'aide aux devoirs, de pallier ce manque ainsi que de stimuler et d'encourager la persévérance scolaire chez les 6-12 ans.

Les actions mises en place pour le groupe des 12-17 ans s'insèrent, quant à elles, dans le programme MAESTRO¹. Ce programme d'intégration sociale et de prévention de la délinquance s'adresse aux jeunes du quartier Ahunstic. Adapté du *Youth Inclusion Program-YIP* de la Sécurité publique du Canada, ce projet-pilote est composé de cohortes de trente jeunes qui sont renouvelées tous les 6 mois pour un maximum d'un an. Le programme MAESTRO aura duré 5 ans

¹ <http://www.saint-sulpice.org/xmedia/docs/bilans-annuels/CJSS - Rapport annuel 2013-2014.pdf>



(d'avril 2011 à avril 2016). Ce programme permet aux jeunes, sur une base volontaire, d'identifier leurs besoins et leurs intérêts, ainsi que de s'impliquer dans divers ateliers et activités de l'arrondissement d'Achampsic (par exemple l'aide aux devoirs, l'employabilité, les activités sportives, culturelles, éducatives, environnementales, etc.). Le CJSS tente d'inciter les jeunes participants à être volontaires pour le programme d'aide aux devoirs offert aux plus jeunes. Cette implication permet, entre autres, aux adolescents qui le souhaitent de se préparer à faire partie du programme de développement d'influence positive, qui s'adresse, quant à lui, aux jeunes âgés entre 16 et 25 ans.

Ce programme a pour but de changer, à travers diverses activités, la dynamique sociale présente dans les HLM, et ce, en développant l'esprit de leadership des jeunes qui en font partie. Un intervenant les accompagne tout au long du programme afin qu'ils puissent agir comme influence positive chez les plus jeunes. Ce programme, qui est offert depuis maintenant cinq ans, présente un haut taux de réussite. Les jeunes leaders qui y participent sont très présents dans la communauté, notamment lors de la tenue d'activités telles que le Comité des jeunes OMHM², les Jeux de la rue, l'aide aux devoirs, le bénévolat dans les camps de jour, le Festiblues, etc.

Le CJSS a établi ces programmes pour souligner l'importance de la persévérance scolaire auprès des jeunes. L'organisme est d'ailleurs extrêmement préoccupé par le manque de collaboration entre les établissements scolaires et le milieu communautaire. Quelques partenariats ont été instaurés avec des écoles primaires du quartier, mais beaucoup de travail reste à faire pour en assurer la pérennité. Le tutorat et la collaboration mis en place avec les écoles primaires doivent d'ailleurs être consolidés. Pour ce qui est des écoles secondaires, le partenariat est mieux soutenu, notamment avec le projet MAESTRO qui a permis l'embauche d'intervenants présents dans les milieux scolaires, à raison de deux jours par semaine. La présence d'intervenants au sein même du milieu de vie des jeunes a favorisé un meilleur encadrement des participants au programme, entre autres, parce que l'accès à l'information concernant les jeunes a été facilité. Cette collaboration

² Office municipal d'habitation de Montréal



avec le personnel des établissements scolaires est positive, car elle permet d'adopter une approche commune et globale pour le suivi des jeunes.

Actuellement, les partenariats entre les écoles et le milieu communautaire se font sur une base volontaire. Il serait intéressant qu'un plan d'action plus structuré soit instauré, à l'instar de celui visant à contrer l'intimidation dans les écoles. Le gouvernement devrait réclamer de l'ensemble des établissements scolaires de la province la mise en place d'un plan d'action en ce sens. De plus, il serait bénéfique qu'une personne soit embauchée pour assurer la liaison entre le milieu communautaire et le milieu scolaire. Ces mesures offriraient des structures de lutte contre le décrochage scolaire et un filet de sécurité aux jeunes qui sont plus à risque, comme le sont les jeunes qui constituent la clientèle du CJSS.

D'autres améliorations pourraient être apportées aux programmes scolaires, entre autres, en ce qui concerne les programmes de cheminement particulier (FMS, FPT, etc.). Ces programmes s'adressent aux jeunes qui présentent des retards scolaires trop importants pour envisager la fréquentation des classes régulières. Ils visent donc à préparer leur entrée sur le marché du travail, notamment par le développement de compétences transférables. Cependant, le calendrier de ces programmes est souvent décalé de celui des classes régulières, ce qui signifie, pour les jeunes qui y sont inscrits, un accès réduit au gymnase ou aux autres activités offertes aux élèves des classes régulières. Cette situation peut entraîner un sentiment de rejet et de mise à l'écart pour les jeunes concernés, surtout que ce facteur s'ajoute à celui de fréquenter des classes « spéciales ». De plus, certains programmes de cheminement particulier incluent un stage d'un jour par semaine en milieu de travail non rémunéré. Or, bien que l'idée soit intéressante à la base, plusieurs jeunes sont laissés à eux-mêmes pour trouver ce stage. Ainsi, certains obtiennent des stages de formation dans des entreprises telles que chez Jean-Coutu, Mc Donald ou Tim Horton. Ces stages sont prisés par les jeunes, car ils offrent la chance d'obtenir un emploi d'été. Or, les responsables de stages de ces entreprises ne sont généralement pas formés pour superviser les jeunes. Qui plus est, certains employeurs perçoivent les stages en milieu de travail comme des opportunités de main-d'œuvre bon marché et n'offrent pas toujours des tâches réellement formatrices, liées à des objectifs



En collaboration avec



d'apprentissage. Par conséquent, ces programmes devraient être révisés et les stages davantage encadrés afin d'être plus constructifs (ou encore propices à l'éveil de nouvelles passions chez les jeunes). Les entreprises qui offrent des stages devraient également être mieux sélectionnées. Enfin, il ne faut pas oublier l'un des objectifs majeurs de ce programme, qui est de favoriser la persévérance scolaire chez les jeunes en difficulté d'apprentissage.

Par conséquent, le *Centre des jeunes St-Sulpice* émet les **recommandations** suivantes :

- Améliorer les partenariats entre les organismes communautaires et les commissions scolaires;
- Valoriser les parcours du cheminement particulier, et ce, entre autres, en variant et en augmentant l'offre de choix des stages professionnels;
- Informer davantage les jeunes sur les normes de travail;
- Assurer un meilleur transfert des connaissances dans le milieu de travail afin de faciliter leur intégration;
- Mettre en place des programmes courts de formation pour certains emplois plutôt manuels;
- Établir un programme d'employabilité destiné aux jeunes dont les familles ont des faibles revenus;
- Augmenter le nombre de plates-formes de travail pour réinsérer les jeunes en difficulté;
- Se doter d'un plan d'action à l'ensemble du Québec pour la persévérance scolaire qui implique la mise en place d'un agent de liaison qui représente le milieu communautaire (un peu comme le plan d'action contre l'intimidation).



En collaboration avec



Principe 2 : L'impact de l'architecture des HLM sur les jeunes résidents

Le CJSS observe que l'architecture des HLM contribue à l'effet de ghettoïsation urbaine pour les jeunes qui fréquentent l'organisme. En effet, les HLM André-Grasset, Saint-Sulpice et Meunier-Tolhurst ont été construits selon un plan d'ensemble qui regroupe entre 150 à 300 logements sociaux et qui respectent des règles particulières :

L'implantation au sol (est) particulière, puisqu'au lieu d'être construits sur rue, comme la majorité des logements montréalais, les immeubles qui les composent sont disposés selon un plan-masse qui les constitue en îlot. Tournés vers l'intérieur, ces immeubles de quatre à cinq étages font partiellement dos à la rue et sont reliés par des cours et des voies piétonnes intérieures. Enfin, ils sont souvent bordés par un parc ou une infrastructure de transport qui accentue l'effet de discontinuité qu'ils introduisent dans la trame urbaine (Leloup et Germain, 2008 :165- 166).³

La structure des HLM, par sa construction, accentue la différence entre ceux qui y résident et les autres. En étant tournés vers l'intérieur, les immeubles incitent les jeunes qui y vivent à demeurer dans l'enceinte pour jouer, ce qui limite les possibilités de rencontres et d'ouvertures à d'autres environnements et réalités. De plus, en présence d'une cour intérieure, les enfants sont souvent laissés à eux-mêmes pour jouer, la surveillance des parents étant réduite en fonction du faible risque associé. Cet environnement physique et humain façonne les jeunes qui y vivent, lesquels développent ainsi un sentiment d'appartenance à l'égard de leur HLM.

Cependant, cette appartenance est souvent jumelée à un sentiment de honte. En effet, plusieurs des jeunes issus des HLM tentent de dissimuler l'endroit où ils habitent de crainte d'afficher leur statut socio-économique et de faire les frais des préjugés reliés à la vie en HLM. Le CJSS tente d'aider ces jeunes à développer un sentiment d'appartenance positif quant à leur HLM. C'est d'ailleurs un des volets du programme d'influence positive chez les 16-25 ans. Notre organisme estime que c'est par le renforcement positif et par des exemples concrets de réussite chez les jeunes des HLM que ces derniers pourront être fiers de ce qu'ils sont et d'où ils viennent afin de pouvoir, par la suite, s'identifier à des modèles positifs.

Diverses solutions existent pour améliorer l'image des HLM. Par exemple, *l'Office Municipal d'habitation de Montréal* pourrait organiser une rencontre entre les partenaires et ressources qui

³ Leloup Xavier, *Profil statistique des jeunes de moins de 25 ans résidant en HLM à Montréal*, INRS, Centre Urbanisation Culture Société, 2011.

travaillent en milieu HLM. De cette façon, des organismes tels que le nôtre pourraient en apprendre davantage sur les autres et éventuellement développer des programmes d'activités et des projets communs. De plus, il serait pertinent que le gouvernement tiennent compte des portraits d'études qui ont été réalisés à propos des milieux HLM⁴ afin d'analyser, en collaboration avec les organismes qui y travaillent, les meilleures actions à mettre de l'avant en ce sens, notamment en ce qui a trait aux programmes sociaux. Pour terminer, il est important de souligner l'ampleur de la pénurie de logements sociaux et les besoins criants qui existent pour y avoir accès. Les longs délais d'attente et la perspective qu'il n'y ait aucune nouvelle construction HML à Montréal, jumelé au fait que les bâtisses existantes prennent de l'âge, illustrent l'urgence d'une réflexion approfondie sur la réalité des HML à Montréal.

Par conséquent, le *Centre des jeunes St-Sulpice* émet les **recommandations** suivantes :

- Mettre en place une table de concertation afin de réaliser un recensement des ressources qui travaillent en milieu HLM;
- Favoriser le dialogue entre les différents acteurs du milieu afin d'améliorer l'établissement de partenariats;
- Effectuer un portrait des milieux HLM au Québec afin d'analyser les effets d'isolement qui peuvent s'y rattacher et de pouvoir créer des programmes adaptés en fonction des résultats;
- Repenser les futures constructions des HLM comme étant des petits ensembles mixtes. Il serait important qu'ils soient construits dans un quartier où il y a des condos, des aînées, etc. L'élément de la variété devrait être pris en considération afin de minimiser les impacts spatio-temporel et social des constructions HLM.

⁴ Portrait des locataires de HLM à Montréal (OMHM): Plus de 37 000 Montréalais, d'origine ou d'adoption, résident dans des HLM. Majoritairement composée de femmes, cette clientèle a comme point commun de se situer au bas de l'échelle sur le plan économique. Elle présente par ailleurs une grande diversité: plus de 10 000 jeunes de moins de 18 ans, quelque 13 000 résidents aînés, dont plus de 20 % sont âgés de 80 ans et plus, un important contingent de personnes seules (61 % des logements) et d'immigrants (plus de 40 % des locataires), plusieurs groupes ethnoculturels et un pourcentage de familles monoparentales plus élevé que la moyenne montréalaise.



Principe 3 : Améliorer la préparation à l'employabilité

Notre organisme est préoccupé par le manque de préparation à l'emploi des jeunes de 12 ans et plus (et plus particulièrement des 16-17 ans). En effet, plusieurs jeunes ne possèdent pas les connaissances nécessaires pour entamer une démarche de recherche d'emploi. Ils ne savent pas comment faire de la recherche d'emploi, rédiger un curriculum vitae et une lettre de présentation ou réaliser une entrevue. Cette situation signifie que nombre de jeunes rencontreront des difficultés, le moment venu, pour dénicher un emploi étudiant. De plus, rares sont ceux qui connaissent les diverses ressources disponibles pouvant les aider dans leurs démarches ou qui sont informés des normes, des droits et des conditions de travail qui prévalent au Québec. En raison également de l'abolition du cours d'*Éducation aux choix de carrières*, le constat du CJSS est que plusieurs jeunes ne sont pas outillés adéquatement pour faire leur entrée sur le marché du travail. Les établissements scolaires ont un rôle à jouer en ce sens. Ils doivent faire la promotion des programmes collégiaux techniques, des DEP et des autres types de formations disponibles. Pour les jeunes qui ont des difficultés scolaires, ces lacunes peuvent les amener à faire de mauvais choix professionnels ou à se sentir dévalorisés par rapport aux attentes du marché de l'emploi. Outre ce constat, les critères de sélection et d'accès aux programmes d'employabilité gagneraient à être révisés. Par exemple, les critères de sélection des programmes d'expérience de travail des *Carrefours jeunesse Emploi* ne sont pas adaptés à la réalité des jeunes des HLM.

Il serait également intéressant d'encourager la création d'emplois favorables à la conciliation travail-étude ou encore de mettre sur pied un programme d'employabilité destiné aux jeunes issus de familles à faibles revenus. Ce programme pourrait notamment offrir la possibilité aux jeunes plus vulnérables au décrochage scolaire de réaliser des stages rémunérés en milieu de travail. Ces derniers pourraient ainsi expérimenter divers emplois et apprendre à découvrir leurs forces et leurs intérêts professionnels, tout en ayant accès à une source de revenus pour aider leur famille. Un programme de la sorte permettrait aux jeunes de découvrir des emplois stimulants qui les encourageraient à poursuivre leurs études.



En collaboration avec



Par conséquent, le *Centre des jeunes St-Sulpice* émet les recommandations suivantes :

- Améliorer la promotion des études professionnelles;
- Rétablir les cours d'éducation au choix de carrières afin d'enseigner aux jeunes ce que sont le marché du travail et les normes du travail;
- Ajuster les critères de sélection afin que les jeunes en difficulté puissent accéder aux différents programmes d'employabilité d'Emploi-Québec.



En collaboration avec



Conclusion:

Le Centre des jeunes Saint-Sulpice a pour mission de favoriser la réussite scolaire et le développement personnel, social et professionnel des jeunes de 6 à 25 ans résidant dans les milieux HLM du quartier Ahuntsic. Par l'intervention, l'accompagnement, le loisir et le sport, le CJSS, en collaboration avec le réseau familial, scolaire et communautaire, met de l'avant les facteurs de protection bénéfiques à l'intégration citoyenne réussie des jeunes qu'il dessert.

Notre organisme n'est pas très optimiste. Nous croyons que la future politique jeunesse du gouvernement ne cadre pas avec les besoins et la réalité des jeunes en difficulté. Par conséquent, nous estimons que l'État québécois devrait adapter ses programmes, ses services et les différentes mesures à l'endroit des jeunes qui ne cadrent pas dans le système actuel.

Nous proposons dans ce mémoire plusieurs recommandations visant à enrichir le débat et la réflexion concernant la nouvelle politique jeunesse. Nous croyons fermement qu'il est à l'avantage de la société québécoise d'adopter ces mesures.

Voici un rappel de **nos recommandations** :

- Améliorer les partenariats entre les organismes communautaires et les commissions scolaires;
- Valoriser le parcours du cheminement particulier, et ce, entre autres, en variant et en augmentant l'offre de choix des stages professionnels;
- Informer davantage les jeunes sur les normes de travail;
- Assurer un meilleur transfert des connaissances dans le milieu de travail afin de faciliter l'intégration des jeunes;
- Mettre en place des programmes courts de formation pour certains emplois plutôt manuels;
- Établir un programme d'employabilité destiné aux jeunes dont les familles ont des faibles revenus;
- Augmenter le nombre de plates-formes de travail pour réinsérer les jeunes en difficulté;



En collaboration avec



- Se doter d'un plan d'action à l'ensemble du Québec pour la persévérance scolaire qui implique la mise en place d'un agent de liaison qui représente le milieu communautaire (un peu comme le plan d'action contre l'intimidation);
- Mettre en place une table de concertation afin de réaliser un recensement des ressources qui travaillent en milieu HLM;
- Favoriser le dialogue entre les différents acteurs du milieu afin d'améliorer l'établissement de partenariats;
- Effectuer un portrait des milieux HLM au Québec afin d'analyser les effets d'isolement qui peuvent s'y rattacher et de pouvoir créer des programmes adaptés en fonction des résultats;
- Repenser les futures constructions des HLM comme étant des petits ensembles mixtes. Il serait important qu'ils soient construits dans un quartier où il y a des condos, des aînées, etc. L'élément de la variété devrait être pris en considération afin de minimiser les impacts spatio-temporel et social des constructions HLM;
- Améliorer la promotion des études professionnelles;
- Rétablir les cours d'éducation au choix de carrières afin d'enseigner aux jeunes ce que sont le marché du travail et les normes du travail;
- Ajuster les critères de sélection afin que les jeunes en difficulté puissent accéder aux différents programmes d'employabilité d'Emploi-Québec.



En collaboration avec

